

Monsieur

Objet : Demande de renvoi

Bruges, le 15/01/2018

Affaire n° 165042432/2017 - Suivie par : Christelle MARIE 05 57 00 08 47
Recours n° 2014353/S
Contrainte(s) n° 0040301992 du 13/11/2014
Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale de SAINTES
Audience du : 29/01/2018 à 14:00

Monsieur,

Nous faisons suite à la convocation du **29/01/2018 à 14:00** transmise par le **Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale de SAINTES**, concernant le recours référencé ci-dessus.

Cette affaire vient en renvoi suite à l'audience du 27/11/2017.

La loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018, publiée au journal officiel du 31 décembre 2017, procède à la suppression juridique du RSI et au transfert de ses activités au régime général.

Dans l'attente de la finalisation du processus de délégation subséquent qui n'est pas prévu ou aménagé par la loi, et qui devrait aboutir ultérieurement, nous sollicitons un renvoi de l'affaire à une audience ultérieure.

Nous serons représentés par SLRL MINAUD CHARCELLAY.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le responsable du recouvrement

Agence de sécurité sociale pour les indépendants

CONTENTIEUX Nouvelle-Aquitaine
TSA 20002
33525 BRUGES cedex
Tél : 08 09 40 01 19
Fax : 05 57 00 08 74